

PREFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE**

Service Environnement
Bureau des Risques, du Bruit et du Développement Durable

Arrêté préfectoral 2015 DDT-SE N° 327 du 31 août 2015 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels prévisibles et technologiques majeurs sur la commune d'ITTEVILLE

LE PREFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne,

Vu l'arrêté préfectoral 2015 DDT-SE n° 159 du 27 mai 2015 fixant la liste des communes pour lesquelles l'information sur les risques naturels prévisibles et technologiques majeurs doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers;

Vu l'arrêté préfectoral N°2014.PREF/DRCL/BEPAF/SSPILL/683 du 19 septembre 2014 portant sur l'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des établissements HERAKLES et ISOCHEM sur les communes d'Itteville, Vert-le-Petit et Saint-Vrain, .

Vu l'arrêté interpréfectoral 2012-DDT-SE n° 280 du 18 juin 2012 approuvant l'établissement du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de l'Essonne dans les départements du Loiret, de Seine et Marne et de l'Essonne ;

CONSIDERANT que le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour les établissements HERAKLES et ISOCHEM a été approuvé, il y a lieu de mettre à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune et les documents à consulter pour l'information aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires :

ARRÊTE

Article 1

La commune d'Itteville est exposée :

- aux risques technologiques liés aux établissements HERAKLES et ISOCHEM
- aux risques naturels d'inondation par débordement de la rivière Essonne

Le dossier communal d'information sur les risques naturels et technologiques est annexé au présent arrêté.

Article 2

Les documents de référence relatifs aux risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée sont :

- le Plan de Prévention des Risques Technologiques autour des établissements HERAKLES et ISOCHEM approuvé par arrêté préfectoral n°2014.PREF/DRCI/BEPAFI/SSPILL/683 du 19 septembre 2014,
- le Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation de la vallée de l'Essonne dans les départements du Loiret, de la Seine et Marne et de l'Essonne, approuvé le 18 juin 2012 par arrêté interpréfectoral 2012-DDT-SE n°208

Article 3

Le dossier communal d'information et les documents de référence sont consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie d'Itteville et de la préfecture de l'Essonne.

Article 4

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

Article 5

Le présent arrêté est notifié au maire de la commune d'Itteville et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie d'Itteville et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Le dossier est consultable sur le site Internet des services de l'État dans l'Essonne : www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Transactions-immobilieres-et-installations-classees/Information-Acquereurs-Locataires

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien/édition de l'Essonne.

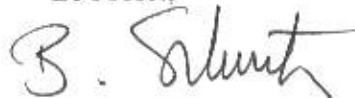
Article 6

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral 2012 PREF/DCSIPC/SIDPC N° 78 du 29 août 2012.

Article 7

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, le directeur de cabinet, le sous-préfet de l'arrondissement d'Étampes, le directeur départemental des territoires et le maire d'Itteville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le Préfet,



Bernard SCHMELTZ

Commune de ITTEVILLE

Dossier d'informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I, II de l'article L125-5 du code de l'Environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° 2015 DDT-SE N°327

du 31 août 2015

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn Oui Non

Approuvé en date du 18/06/2012 Aléa Inondation par l'Essonne

Les documents de référence sont :

PPRi de la Vallée de l'Essonne consultation sur internet en mairie et en préfecture

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT Oui Non

Approuvé en date du 19 septembre 2014 Aléa Thermique, Projection, Toxique et Surpression

Les documents de référence sont :

PPRT de la société HERAKLES et ISOCHEM consultation sur internet en mairie et en préfecture

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R.563-4 du code de l'environnement relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1

5. Description succincte de l'intensité du risque

Aléa Inondation par l'Essonne d'intensité Faible Moyenne Forte Très forte

Aléa technologique d'intensité Faible Moyenne Forte Très forte

Observation

Pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques en cours

Document cartographique délimitant les zones exposées aux risques inondation de l'Essonne (format A4)

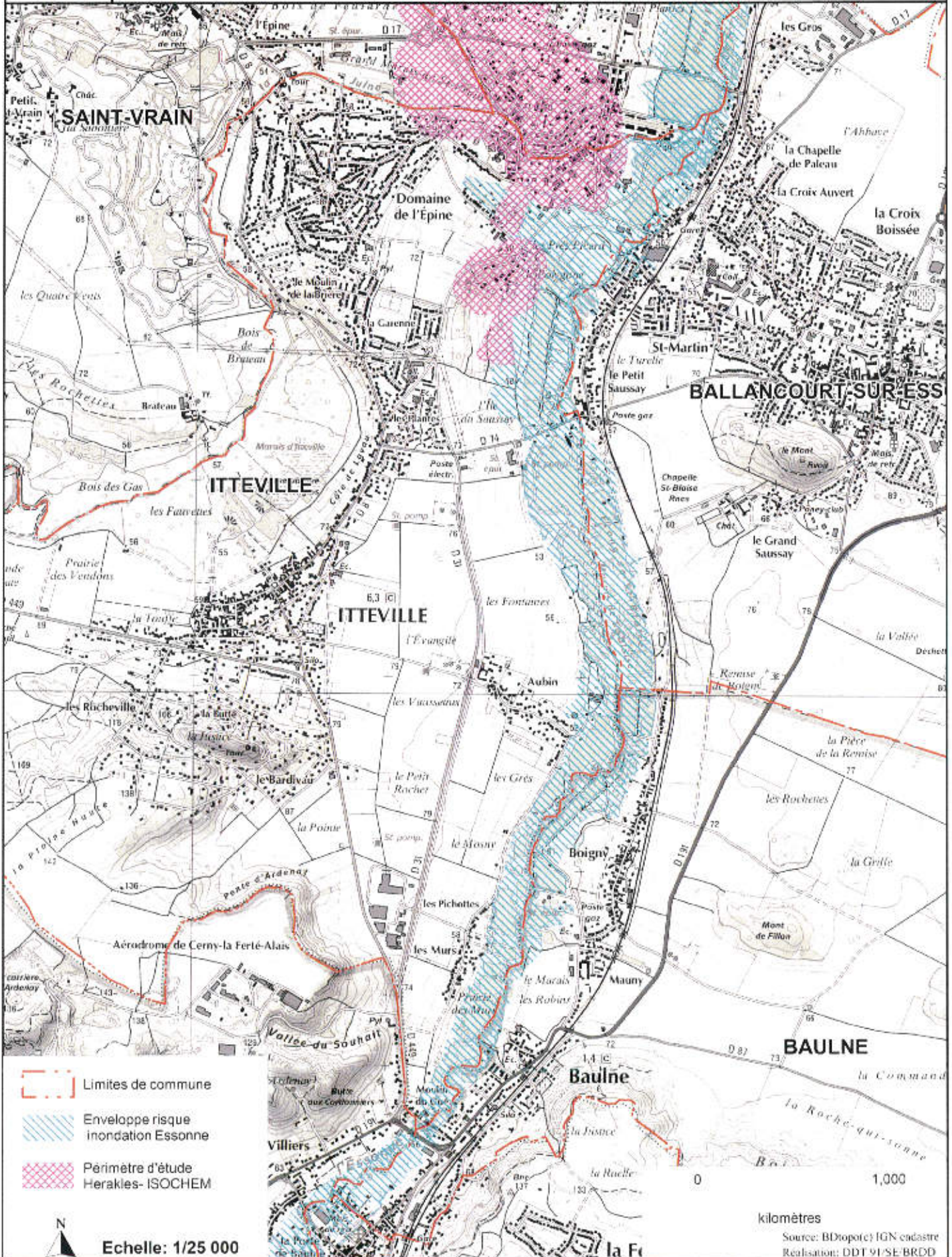
Document cartographique délimitant les zones exposées aux risques technologiques (format A4)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE L'ESSONNE

Carte relative à l'Information des Acquéreurs et des Locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs Commune d'Itteville





Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET
DE L'ESSONNE

Carte relative à l'Information des Acquéreurs et des Locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs Commune d'Itteville

